



Bulletin d'adhésion

Le regroupement national de Septembre 2025 a décidé de ramener la subvention à 50 € le terrain d'aventure. Si l'association organise 3 terrains d'aventure – cela ramène la cotisation à 150 €.

Ces cotisations permettent de financer le regroupement, une campagne et des plaidoyers à venir... Cette cotisation est « symbolique », elle représente moins de 20 % du coût de la mission TAV et symbolise notre attachement au réseau et à la charte terrain d'aventure.

Nom de la structure :

Adresse :

Mail et tel :

Nombre de terrain d'aventure et prix de l'adhésion :

Cette réponse vaut pour appel à facturation.

À adresser à : secretariat.dala@cemea.asso.fr